

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (Normes Françaises)

(en millions d'Euros)	Annexe	2022	2021
Produits d'exploitation		1426,9	1396,5
Recettes de Publicité liées à l'Antenne	2.12 et 4.1	1138,3	1141,7
Autres prestations de services		75,4	61,3
Produits des activités annexes		7,5	7,9
Chiffre d'affaires		1221,2	1210,9
Production stockée		(0,1)	(0,3)
Production immobilisée		9,1	8,2
Subvention d'exploitation		0,0	0,0
Reprises sur amortissements et provisions		101,8	88,6
Transferts de charges	4.2	85,6	81,1
Autres produits		9,3	7,9
Charges d'exploitation		(1327,7)	(1290,3)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4.3	(452,4)	(526,4)
Variation de stock	4.3	(29,9)	19,4
Autres achats et charges externes	4.4	(321,7)	(257,7)
Impôts, taxes et versements assimilés	4.5	(72,6)	(72,7)
Salaires et traitements	4.6	(131,9)	(135,4)
Charges sociales	4.6	(55,7)	(58,3)
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- amortissements des immobilisations		(107,5)	(97,4)
- provisions sur immobilisations et actif circulant		(92,8)	(104,0)
- provisions pour risques et charges		(14,4)	(9,7)
Autres charges	4.7	(48,8)	(48,1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		99,2	106,1
Quote part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0
Produits financiers		407,0	287,1
Charges financières		(137,5)	(180,5)
RÉSULTAT FINANCIER	4.8	269,5	106,6
RÉSULTAT COURANT		368,7	212,7
Produits exceptionnels		98,6	105,9
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,0	0,8
Produits exceptionnels sur opérations en capital		89,4	94,7
Reprises sur provisions		9,2	10,4
Charges exceptionnelles		(329,2)	(178,8)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,0	0,0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(316,7)	(166,2)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(12,5)	(12,6)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4.9	(230,6)	(72,9)
Participation des salariés		(1,4)	(3,3)
Impôt sur les sociétés	4.10 et 4.11	(0,8)	28,2
RÉSULTAT NET		135,9	164,7

BILAN SOCIAL (Normes Françaises)

ACTIF (en millions d'euros)	Annexe	31.12.22 Net	31.12.21 Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	44,6	56,1
Droits audiovisuels		24,0	39,0
Autres immobilisations incorporelles		20,6	17,1
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.2	76,6	67,5
Installations techniques matériels et outillages		19,6	17,6
Autres immobilisations corporelles		50,5	48,3
Immobilisations corporelles en cours		6,5	1,6
Immobilisations financières	2.4 et 3.3	825,5	1003,2
Participations		590,7	677,6
Autres titres immobilisés		0,0	0,0
Prêts		0	90,0
Autres immobilisations financières		234,8	235,6
ACTIF IMMOBILISÉ		946,7	1126,8
Stocks et en cours	2.5 et 3.4	70,7	99,1
Avances et acomptes versés sur commandes	2.6 et 3.5.1	97,6	76,6
Créances clients et comptes rattachés	2.7 et 3.5.2	340,9	325,6
Autres créances	3.5.3	385,9	347,2
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.8 et 3.6	575,8	579,7
Charges constatées d'avance	3.7	9,0	8,5
ACTIF CIRCULANT		1479,9	1436,7
Ecart de conversion actif		0,0	0,0
TOTAL DE L'ACTIF		2426,6	2563,5

PASSIF (en millions d'euros)	Annexe	31.12.22	31.12.21
Capital		42,1	42,1
Prime d'émission		20,2	20,2
Réserve légale		4,3	4,3
Autres réserves		771,2	771,2
Report à nouveau		345,2	275,3
Résultat net de l'exercice		135,9	164,7
Provisions réglementées	2.10	16,9	17,2
CAPITAUX PROPRES	3.8	1335,8	1295,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2.11 et 3.9	75,3	76,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		0,0	0,0
Emprunts et dettes financières divers ⁽²⁾		445,0	575,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		224,1	209,7
Dettes fiscales et sociales		152,1	177,5
Dettes sur immobilisations		11,1	6,5
Dettes diverses		176,1	215,7
Produits constatés d'avance		7,1	7,7
DETTES	3.10	1015,5	1192,5
Ecart de conversion passif		0,0	0,0
TOTAL DU PASSIF		2426,6	2563,5
<i>(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		0,0	0,0
<i>(2) Dont comptes courants intra groupe</i>		445,0	575,4

Tableau de financement social en flux de trésorerie (Normes Françaises)

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'Euros)	31.12.22	31.12.21
1 - Opérations d'exploitation		
• Résultat de l'exercice	135,9	164,7
• Amortissements et provisions ^{(1) (2)}	(118,8)	14,4
• Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0
• Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	229,1	68,0
Capacité d'autofinancement	246,2	247,1
• Acquisitions de programmes télévisuels ⁽²⁾	(2,5)	(2,5)
• Amortissements et provisions de programmes télévisuels ⁽²⁾	5,9	4,8
• Stocks	28,3	(13,9)
• Créances d'exploitation	(54,5)	(119,5)
• Dettes d'exploitation	(51,3)	125,5
• Avances nettes en provenance des tiers	(21,0)	34,4
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(95,1)	28,8
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	151,1	275,8
2 - Opérations d'investissement		
• Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	(109,0)	(119,0)
• Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{(1) (2)}	0,1	0,1
• Acquisitions de participations financières / actions propres	(0,2)	(0,9)
• Cessions/diminutions de participations financières	83,8	94,2
• Incidence des fusions	0,0	0,0
• Variation nette des dettes sur immobilisations	4,6	(0,3)
• Variation nette des autres immobilisations financières	90,8	15,0
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS	70,1	(11,0)
3 - Opérations de financement		
• Variation des capitaux propres	0,0	0,0
• Variation nette des dettes financières	(130,4)	89,4
• Dividendes mis en paiement	(94,7)	(94,7)
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT	(225,1)	(5,2)
VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE	(3,9)	259,6
Trésorerie au début de l'exercice	579,7	320,1
Variation de la trésorerie	(3,9)	259,6
Trésorerie à la clôture de l'exercice	575,8	579,7

(1) Hors programmes télévisuels comptabilisés en valeurs immobilisées

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des programmes télévisuels qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 Faits marquants

- **Conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine**

Le 24 février 2022, un conflit militaire a éclaté entre la Russie et l'Ukraine. TF1 SA n'ayant pas d'activité dans ces deux pays, n'est pas directement impacté par le conflit en cours.

Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux évolutions macroéconomiques et à leurs répercussions directes et indirectes sur les activités et les résultats du Groupe.

- **Cession de titres de participation**

En date du 18 octobre 2022, TF1 a cédé l'intégralité des titres de participation Unify à la société Reworld Media (cf. note 3-3).

- **Dépréciation de comptes courants**

Des provisions pour dépréciation relatives à des comptes courants de trésorerie de filiales intragroupe ont été comptabilisées au 31 décembre 2022 (cf. note 3-6).

- **TF1 SPV / Salto**

Dans le contexte de l'échec du projet de fusion M6/TF1, et faute d'offres satisfaisantes pour une cession de la plateforme, les trois associés de Salto ont acté la dissolution amiable de la société. Cette dissolution fait suite à la décision prise par TF1 et M6 de se retirer, en novembre 2022 à la date d'anniversaire des 2 ans, de Salto, leur plateforme streaming commune avec France Télévisions, comme le prévoyaient les accords entre actionnaires.

Au 31 décembre 2022, les coûts liés à cette opération pour chaque associé ont été provisionnés dans les comptes de TF1 SA (détenant Salto via sa filiale TF1 SPV) conformément aux principes comptables relatifs aux immobilisations financières (cf. note 2-4). Ainsi, l'impact sur le résultat de TF1 SA au titre de l'exercice 2022 s'élève à -43,7 M€, à travers la dépréciation du compte courant de la filiale TF1 SPV telle que présentée en note 3-6, et la provision pour risque filiale figurant en note 3-9.

2 Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2-1. Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2022.

2-2. Immobilisations incorporelles

2-2-1. Droits Audiovisuels

Les droits audiovisuels comprennent :

- les parts de coproduction de fictions,
- les programmes télévisuels destinés à la diffusion sur l'antenne.

2-2-1-1 Parts de coproduction de fictions

Cette rubrique présente les acquisitions de parts de coproduction de fictions depuis la nouvelle réglementation intervenue en 2015, réalisées en complément des acquisitions de droits de diffusion de certains programmes. Ces investissements permettent de détenir les éléments corporels et incorporels et notamment des droits d'exploitation desdits programmes.

Les versements de ces parts de coproduction sont constatés en immobilisations définitives à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où la période est ouverte pour les droits de diffusion acquis parallèlement. Les acomptes versés au titre des parts de coproduction qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours. Figurent également en immobilisations en cours le montant des œuvres littéraires préalables aux contrats de coproduction.

Les parts de coproduction sont amorties sur la durée prévisionnelle de leur exploitation. Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que les recettes prévisionnelles attendues sont inférieures à la valeur nette comptable.

Les parts de coproduction font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-1-2 Programmes télévisuels

Cette rubrique comprend les parts de coproduction de fictions résiduelles antérieures à la nouvelle réglementation, ainsi que les parts de production d'autres programmes. Les programmes télévisuels sont portés en immobilisations incorporelles

pour leur montant d'acquisition contractuel, à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en immobilisations en cours à compter de la date de fin de tournage.

Les programmes sont amortis selon les mêmes règles que celles applicables aux stocks de programmes (cf. paragraphe 2-5. Stocks).

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de production ne sera pas diffusé. Cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la Direction. Les programmes télévisuels non encore diffusés font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon les règles énoncées au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-2-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les logiciels et licences font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation estimée. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué selon les modalités prévues au paragraphe 2-10 Provisions règlementées.

2-3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Installations techniques	Mode linéaire	3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	3 à 10 ans

2-4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais d'acquisition éventuels.

Chaque année, un test de valeur est effectué en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité mesurées notamment sur la base des plans d'affaires et de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) ou de tout autre élément représentatif de la valeur réelle des titres détenus, telle que la méthode de la quote-part de situation nette. Lorsque la valeur d'utilité des titres est significativement et durablement inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour dépréciation des comptes courants et une provision pour risques et charges.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 2-10. Provisions réglementées.

2-5. Stocks

Afin de sécuriser la grille de programmes pour les années futures, outre les contrats d'acquisition de parts de production, la société souscrit des contrats fermes d'acquisition de droits de diffusion de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes correspondants.

Les droits de diffusion de programmes sont entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts. Ils sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production hors coûts d'emprunt comptabilisés en charges).

Les acomptes versés au titre des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes sont comptabilisés en acomptes fournisseurs.

Les programmes acquis pour une diffusion unique sont consommés à 100% lors de la diffusion.

Lorsque les programmes acquis prévoient 2 diffusions ou plus, ils sont consommés selon les modalités suivantes :

- Pour les programmes non valorisés individuellement dans les contrats, la règle est la suivante :

Type de programmes	<i>Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes</i>	<i>Séries</i>	<i>Films, téléfilms, dessins animés</i>	<i>Autres programmes</i>
- 1ère diffusion	80%	67%	50%	100%
- 2ème diffusion	20%	33%	50%	

- Pour les programmes valorisés individuellement dans les contrats : la consommation reflète le prix unitaire contractuel.

Les « autres programmes » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'Information, et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé (cette probabilité s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction),
- dès lors qu'un programme fait l'objet d'une revente probable et qu'il existe un écart défavorable entre sa valeur en stock et le prix de vente obtenu ou estimé.

Les contrats d'acquisition de droits non comptabilisés en stocks à la date de clôture sont valorisés pour leur montant contractuel ou pour le montant estimé du décaissement futur (cas des contrats cadres), déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet et qui figurent au bilan en « avances et acomptes versés sur commande » ; ces contrats sont mentionnés dans le paragraphe relatif aux stocks.

2-6. Avances et acomptes

Les sommes versées sur les achats de droits de diffusion de programmes pour lesquels l'acceptation technique n'a pas eu lieu et/ou les droits ne sont pas ouverts ainsi que les sommes versées sur les parts de production de programmes télévisuels pour lesquelles le tournage n'est pas terminé à la date de clôture figurent dans cette rubrique. Ces acomptes peuvent faire l'objet d'une provision le cas échéant.

Les paiements relatifs aux achats de droits de retransmissions sportives sont comptabilisés en avances et acomptes jusqu'à la date de réalisation de l'évènement sportif. Si le droit de retransmission sportive fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre le montant des acomptes versés et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

2-7. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances clients douteuses ou litigieuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction de l'antériorité de la créance et de la situation financière du débiteur.

2-8. Trésorerie

La société gère de façon centralisée la trésorerie du groupe. Les comptes courants de trésorerie débiteurs sont classés en Trésorerie en cohérence avec les comptes courants de trésorerie créditeurs qui figurent en Emprunts et dettes financières divers.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au prix d'acquisition.

2-9. Opérations en devises et écarts de conversion

Les factures reçues et émises en devises sont comptabilisées en euros sur la base du taux du jour de comptabilisation et les dettes/créances de fin d'exercice sont converties au cours de change en vigueur au 31 décembre. Les écarts sont portés dans les comptes d'écarts de conversion Actif et Passif.

La société comptabilise également un écart de conversion Actif ou Passif correspondant aux gains et pertes latents des couvertures de change se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties (cf. 5-2-1).

Les écarts de conversion Actif ainsi obtenus font l'objet d'une provision pour perte de change enregistrée en provision pour risques et charges.

2-10. Provisions règlementées

Cette rubrique comprend :

- les amortissements dérogatoires sur les parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage. Ces amortissements dérogatoires sont repris à la date de passage en immobilisation définitive pour les parts de coproduction et à la date de diffusion ou mise au rebut pour les programmes télévisuels.

Les amortissements dérogatoires mentionnés ci-dessus sont calculés selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

- 1^{er} mois 20%
- 2^{ème} mois 15%
- 3^{ème} au 9^{ème} mois 5%
- 10^{ème} au 24^{ème} mois 2%

- les amortissements dérogatoires sur logiciels et licences, acquis jusqu'au 31 décembre 2016 ou créés, qui complètent l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan,

- les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

2-11. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers de couverture pour limiter l'incidence des variations des taux d'intérêts et de change sur ses flux et, en tant que centrale de trésorerie du Groupe, pour couvrir les risques analogues de ses filiales (cf. paragraphe 5.2 Utilisation des instruments financiers de couverture).

La politique du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

2-12. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressource ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

2-12-1. Indemnités de fin de carrière

Les employés de la société bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie via des régimes de couverture.

Les salariés sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations de la société se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

L'acquisition linéaire des droits est réalisée uniquement sur les dernières années de la carrière permettant d'obtenir les droits plafonnés.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ces écarts sont enregistrés au compte de résultat, en dotation/reprise de provision pour risques et charges.

2-12-2. Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent principalement les provisions pour litiges et sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la clôture. Elles incluent notamment les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable. La part des redressements qui ne fait pas l'objet de contentieux est enregistrée en dette dès que le montant est connu.

2-13. Publicité

Les ventes d'espace publicitaire sont constatées en chiffre d'affaires lorsque la publicité ou le spot publicitaire correspondant est diffusé. Elles sont égales aux ventes d'espace publicitaire facturées aux annonceurs par les régies publicitaires (principalement TF1 Publicité) diminuées de leur commission de régie.

TF1 réalise à titre marginal des échanges de publicité avec des supports autres que télévisuels (radio, presse écrite...). Ces opérations sont présentées de manière décompensée en chiffre d'affaires et en charges externes.

2-14. Engagements hors bilan

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser aux fournisseurs de services de télédiffusion jusqu'à l'échéance des contrats.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux figurent en engagements hors bilan.

3 Notes sur le bilan

3-1. Immobilisations incorporelles

3-1-1. Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2022
Parts de coproduction de fictions	430,7	73,2	(3,5)	19,7	520,1
Parts de coproduction de fictions en cours	25,9	4,6		(19,7)	10,8
Programmes télévisuels	0,2	6,2	(6,2)		0,2
TOTAL	456,8	84,0	(9,7)	0,0	531,1
Amortissements	01/01/2022	Augmentations	Diminutions		31/12/2022
Parts de coproduction de fictions	237,0	83,1			320,1
Programmes télévisuels	0,0	6,0	(6,0)		0,0
TOTAL	237,0	89,1	(6,0)	0,0	320,1
Provisions	01/01/2022	Augmentations	Diminutions		31/12/2022
Parts de coproduction de fictions	180,8	84,0	(77,8)		187,0
Programmes télévisuels	0,0				0,0
TOTAL	180,8	84,0	(77,8)	0,0	187,0
Valeurs nettes	39,0				24,0

Les engagements relatifs aux parts de coproduction de fictions et programmes télévisuels pour les années à venir se ventilent de la façon suivante :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2022	Rappel 2021
<i>(en millions d'euros)</i>					
Parts de coproduction de fictions	43,3	1,5		44,8	62,5
Programmes télévisuels	5,4	0,1	0,0	5,5	4,8

3-1-2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2022
Logiciels	38,4	4,9	(0,1)	2,4	45,6
Autres immobilisations incorporelles	1,6				1,6
Immobilisations incorporelles en cours	5,0	3,3		(3,3)	5,0
TOTAL	45,0	8,2	(0,1)	(0,9)	52,2
Amortissements	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2022
Logiciels	27,0	3,4		0,0	30,4
Autres immobilisations incorporelles	0,9	0,3			1,2
TOTAL	27,9	3,7	0,0	0,0	31,6
Valeurs nettes	17,1				20,6

3-2. Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice, relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants, peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>					
Valeurs brutes	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2022
Installations techniques et matériels	85,8	6,3	(5,3)	1,6	88,4
Autres immobilisations	113,7	10,2	(9,8)	0,8	114,9
Immobilisations en cours	1,6	6,4		(1,5)	6,5
TOTAL	201,1	22,9	(15,1)	0,9	209,8
Amortissements	01/01/2022	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2022
Installations techniques et matériels	68,2	6,0	(5,2)		69,0
Autres immobilisations	65,4	8,8	(9,8)		64,4
TOTAL	133,6	14,8	(15,0)		133,4
Valeurs nettes	67,5				76,4

3-3. Immobilisations financières

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres immobilisations financières	Prêts	Autres	Total
VALEURS BRUTES AU 1er JANVIER 2022	919,1	234,7 (*)	90,0	1,0	1 244,8
Augmentations					
- Titres de participation	0,2				0,2
Diminutions					
- Prêt (1)			(90,0)		(90,0)
- Titres de participation (2)	(312,7)				(312,7)
- Dépôt garantie				(0,9)	(0,9)
VALEURS BRUTES AU 31 DECEMBRE 2022	606,6	234,7	0,0	0,1	841,4
Provisions pour dépréciation					
Au 1er janvier 2022	241,5				241,5
Dotations					0,0
Reprises (2)	(225,6)				(225,6)
Au 31 décembre 2022	15,9	0,0	0,0	0,0	15,9
VALEURS NETTES AU 31 DECEMBRE 2022	590,7	234,7	0,0	0,1	825,5

(*) Mali de fusion

(1) Les variations des prêts correspondent aux remboursements perçus d'une filiale détenue à 100%.

(2) La sortie des titres de participation, et la reprise de provision correspondent à la cession des titres de participation Unify.

3-4. Stocks et en cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés et se répartit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Achats de droits	Production interne	Total 2022	Rappel 2021
Stock au 1er janvier	117,3	2,6	119,9	100,8
- Achats	452,4	183,5	635,9	660,3
- Consommations au titre de la diffusion	(463,7)	(183,6)	(647,3)	(623,9)
- Droits échus/réformes/reventes	(18,6)	0,0	(18,6)	(17,3)
- Consommations totales	(482,3)	(183,6)	(665,9)	(641,2)
Stock au 31 décembre	87,4	2,5	89,9	119,9
Variation de stock	(29,9)	(0,1)	(30,0)	19,1
Provision pour dépréciation				
Au 1er janvier	20,8	0,0	20,8	15,6
Dotations (*)	8,7		8,7	13,7
Reprises	(10,3)		(10,3)	(8,5)
Au 31 décembre	19,2	0,0	19,2	20,8
Valeur nette comptable au 31 décembre			70,7	99,1

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2022	Total 2021
Programmes et droits de télédiffusion (1)	685,1	234,6	0,0	919,7	1 038,2
Droits de retransmissions sportives (2)	83,4	205,9	50,4	339,7	153,3
TOTAL	768,5	440,5	50,4	1 259,4	1 191,5

(1) Y compris les contrats souscrits par le GIE TF1 ACQUISITIONS DE DROITS pour le compte de TF1 SA et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

(2) Y compris les contrats souscrits par TF1 DS (société acquérant les droits sportifs d'évènements diffusés sur TF1) et figurant à son actif ou dans ses engagements hors bilan

La partie de ces contrats libellée en devises s'élève à 35,9 millions d'euros en US dollars.

3-5. Avances et acomptes versés sur commandes et créances

3-5-1. Avances et acomptes versés sur commande

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes et de retransmissions sportives pour 94,2 millions d'euros.

3-5-2. Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2022, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA s'élève à 295,3 millions d'euros contre 282,9 millions d'euros au 31 décembre 2021.

3-5-3. Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances fiscales (TVA, IS) et de soldes de comptes courants de filiales.

3-5-4. Provisions pour dépréciation des avances et acomptes et créances

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Dotation	Reprise	31/12/2022
Avances et acomptes	0,0			0,0
Créances clients	0,1	0,1		0,2
Autres créances	0,0			0,0
TOTAL	0,1	0,1	0,0	0,2

3-5-5. Echéances des créances

(en millions d'euros)	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Actif immobilisé	0,0	0,0	0,0	0,0
Actif circulant (1)	728,5	1,8	0,0	730,3
Total	728,5	1,8	0,0	730,3

(1) comprenant les créances clients et autres créances nets de dépréciation

3-6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ces postes s'analysent de la façon suivante :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	2022	2021
Valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Dépôts bancaires (à vue)	18,5	22,1
Comptes courants de trésorerie débiteurs (1)	641,3	598,6
Régies	0,1	0,2
Disponibilités	659,9	620,9
TOTAL	659,9	620,9
Provisions des comptes courants et VMP		
Au 1^{er} janvier	41,2	0,0
Dotations (2)	42,9	41,2
Reprises	0,0	0,0
Au 31 décembre	84,1	41,2
VALEURS NETTES	575,8	579,7

(1) Ces comptes courants incluent :

- le placement effectué chez Bouygues Relais (s'élevant à 427,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 308,0 millions d'euros au 31 décembre 2021),
- les comptes courants de trésorerie vis-à-vis de sociétés du groupe (138,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 242,0 millions d'euros en 2021),
- un compte courant relais accordé à la filiale Newen (dont le montant s'élève à 75,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 48,6 millions d'euros en 2021).

(2) La dotation de dépréciation de 42,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 correspond aux comptes courants de filiales intragroupe. Le solde de cette provision s'élève à 84,1 millions d'euros

3-7. Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 9,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 (8,5 millions d'euros au 31 décembre 2021).

3-8. Capitaux propres

Le capital est divisé en 210 485 635 actions ordinaires de 0,2 Euro entièrement libérées.

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Affectation du résultat (AGM 2022)	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	42,1				42,1
Prime d'émission	20,2				20,2
Réserve légale	4,3				4,3
Report à nouveau	275,3	69,9			345,2
Autres réserves	771,2				771,2
Résultat de l'exercice	164,7	(164,7)	135,9		135,9
Sous total	1 277,8	(94,8)	135,9	0,0	1 318,9
Provisions réglementées	17,2		8,9	(9,2)	16,9
TOTAL	1 295,0	(94,8)	144,8	(9,2)	1 335,8
Nombre d'actions	210 485 635				210 485 635

Les provisions réglementées se ventilent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Dotations	Reprise	31/12/2022
Droits audiovisuels	6,5	2,1	(6,6)	2,0
Frais d'acquisition sur titres de participation	0,1			0,1
Logiciels et licences	10,6	6,8	(2,6)	14,8
TOTAL	17,2	8,9	(9,2)	16,9

3-9. Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées à la note 2-11 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2022	Dotations	Reprises pour utilisation	Reprises pour non utilisation	31/12/2022
Provisions pour litiges	9,5	0,2	(5,1)	(2,5)	2,1
Provisions relatives aux sociétés apparentées	44,2	42,3	(44,2)		42,3
Provisions pour indemnités de fin de carrière	22,2	2,3	(0,1)	(5,8)	18,6
Provisions pour risques et charges divers	0,1	12,2			12,3
TOTAL	76,0	57,0	(49,4)	(8,3)	75,3

Les provisions pour litiges correspondent à des risques juridiques et prud'homaux.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes et à des risques afférents aux filiales. Au 31 décembre 2022, la part relative à TF1 SPV représente 15,5 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges divers correspondent principalement à un risque de perte latent sur un engagement d'achat.

Le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière de 18,6 millions d'euros est égal à la valeur actualisée des obligations de 24,0 millions d'euros diminuée de la juste valeur des actifs du régime de 5,4 millions d'euros. Les principales hypothèses de calcul de la valeur actualisée des obligations sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,563 %
- taux d'augmentation des salaires : 2,50 %
- âge de départ à la retraite : 62 ans.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

3-10. Dettes

3-10-1. Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède des accords de tirages confirmés auprès de diverses banques d'un montant de 910 millions d'euros, tirages non utilisés au 31 décembre 2022 (dont la totalité a une échéance comprise entre 1 et 5 ans).

3-10-2. Emprunts et dettes financières divers

Ce poste est constitué des placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour un montant de 445,0 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 575,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

3-10-3. Dettes diverses

Ce poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 141,0 millions d'euros (182,8 millions d'euros en 2021).

3-10-4. Echéances des dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes financières divers	445,0			445,0
Dettes fournisseurs	224,1			224,1
Dettes fiscales et sociales	152,1			152,1
Dettes sur immobilisations	11,1			11,1
Dettes diverses	176,0	0,1		176,1
TOTAL	1 008,3	0,1	0,0	1008,4

3-10-5. Etat des charges à payer et des produits à recevoir

<i>(en millions d'euros)</i>			
Actif		Passif	
Créances clients	6,2	Dettes fournisseurs	91,0
Autres créances	33,2	Dettes fiscales et sociales	68,0
		Dettes sur immobilisations	5,4
		Dettes diverses	141,5

3-11. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance d'un montant de 7,1 millions d'euros sont relatifs à hauteur de 6,5 millions d'euros à la filiale TF1 Publicité et correspondent à des engagements à servir des spots publicitaires gracieux à nos clients. Le montant correspondant au 31 décembre 2021 s'élevait à 7,7 millions d'euros.

4 Notes sur le compte de résultat

4-1. Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurent en produits pour 1 138,3 millions d'euros en 2022 (dont 24,9 millions d'euros réalisés à l'étranger) contre 1 141,7 millions d'euros en 2021 (dont 24,0 millions d'euros réalisés à l'étranger).

4-2. Transfert de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 85,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 81,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce poste correspond principalement aux coûts engagés par TF1 pour le compte de ses filiales.

4-3. Achats de matières premières, autres approvisionnements et variation de stocks

Ces postes correspondent aux consommations de droits de diffusion pour 482,3 millions d'euros contre 507,0 millions d'euros en 2021. Se reporter au paragraphe 3-4.

4-4. Autres achats et charges externes

Ce poste comprend notamment une charge relative aux droits de retransmissions sportives pour un montant de 90,9 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 46,4 millions d'euros en 2021, la variation s'expliquant en grande partie par la diffusion de la Coupe du Monde de football en 2022.

Il comprend également des frais de diffusion, y compris circuits occasionnels, pour un montant de 10,4 millions d'euros. Ces frais font l'objet d'une refacturation intragroupe à hauteur de 1,0 million d'euros. Le montant net s'élève donc à 9,4 millions d'euros en 2022 contre 6,6 millions d'euros en 2021.

4-5. Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 57,7 millions d'euros en 2022 contre 58,5 millions d'euros en 2021.

4-6. Salaires et traitements et charges sociales

Ce poste comprend une provision au titre de l'intéressement de 7,5 millions d'euros en 2022 contre 11,6 millions d'euros en 2021.

4-7. Autres charges

Les versements aux sociétés d'auteurs et droits voisins figurent dans ce poste pour un montant de 46,7 millions d'euros en 2022 contre 46,9 millions d'euros en 2021.

4-8. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Dividendes et remontée de bénéfices de sociétés de personnes	125,9	119,0
Intérêts nets versés ou reçus	4,0	3,6
Provisions nettes pour dépréciation des titres (1)	225,6	70,6
Provisions pour dépréciation des comptes courants	(42,9)	(41,2)
Provisions pour risques liées à la quote-part de pertes dans les sociétés de personnes	(42,3)	(44,2)
Mali de fusion (2)	0,0	(1,4)
Écarts de change et provisions écarts de conversion	(0,8)	0,2
Net	269,5	106,6

(1) se reporter au paragraphe 3.3

(2) suite à l'absorption de la filiale Ouest Info

Concernant les sociétés liées, les intérêts nets reçus s'élèvent à 3,1 millions d'euros en 2022 contre 3,6 millions d'euros en 2021.

4-9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Réformes/droits échus et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations incorporelles	(3,9)	(3,5)
Réformes et plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations corporelles	0,0	(0,6)
Dotations nettes de provisions (amortissement dérogatoire compris) (1)	(3,3)	(2,2)
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières (2)	(228,9)	(67,4)
Divers (3)	5,5	0,8
Net	(230,6)	(72,9)

(1) Les dotations nettes aux provisions correspondent au 31 décembre 2022 principalement à une dotation pour dépréciation d'une créance sur cession d'immobilisation financière pour 3,3 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, les dotations nettes aux provisions correspondent à une dotation nette des amortissements dérogatoires de 2,2 millions d'euros.

(2) Les moins-values sur cessions d'immobilisations financières de 228,9 millions d'euros correspondent à des cessions de titres de participation réalisées sur l'exercice et trouvent une contrepartie dans les reprises de provisions présentées au paragraphe 3-3.

(3) Au 31 décembre 2022, les produits exceptionnels divers correspondent à une décision de justice en faveur de TF1 SA dans le cadre du dossier Molotov.

4-10. Impôt sur les sociétés

Ce poste se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2022	2021
Charge d'impôt groupe fiscal (nette des crédits d'impôt)	(15,2)	(23,5)
Produit net d'impôt à percevoir des filiales	14,5	21,6
Crédit impôt TF1 SA pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique relatif aux dépenses encourues en 2020	0,0	28,3
Charge/Produit d'impôt sur exercice antérieur	(0,1)	1,8
Dotations/Reprises provision pour impôt	0,0	0,0
Impôt sur les sociétés	(0,8)	28,2
Résultat avant impôt et participation	138,1	139,8
Taux d'impôt apparent	-0,58%	20,17%

La charge d'impôt relative au résultat exceptionnel est de 0,5 million d'euros.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989. Les conventions d'intégration fiscale prévoient que l'imposition des sociétés intégrées est identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 51 sociétés au 31 décembre 2022.

Le groupe fiscal ne dispose pas de déficit reportable au 31 décembre 2022.

L'écart entre le taux d'impôt théorique et le taux apparent résulte tant en 2022 qu'en 2021, de déductions et réintégrations liées à des produits et charges non totalement fiscalisés (dividendes, plus ou moins-value long terme principalement) et de retraitements liés au groupe d'intégration fiscale (économie d'impôt relative aux sociétés déficitaires, neutralisation/déneutralisation d'opérations intragroupe notamment).

Le montant des déficits des filiales ayant généré une économie dans le groupe fiscal en 2022 et susceptibles d'engendrer une charge fiscale dans le futur s'élève à 76,4 millions d'euros.

4-11. Fiscalité différée

Sont présentés ci-après les effets d'impôt futurs non comptabilisés à ce jour chez TF1 SA qui seront constatés lors du passage en résultat des flux sous-jacents. Ils sont calculés sur la base du taux applicable en 2023, à savoir 25,83 %.

<i>(en millions d'euros)</i>	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	4,4	-
Provisions pour risques		0
Participation, congés payés, contribution sociale de solidarité, écarts de conversion	-	15,1

5 Autres informations

5-1. Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2022, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en millions d'euros)

	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2022	Rappel 2021
Engagements donnés					
Contrats de location simple	29,1	88,2	0,0	117,3	138,8
Contrats de transport d'images	5,5	12,1	0,0	17,6	22,5
Garanties (1)	3,3	13,7	8,1	25,1	23,7
Divers (2)	1,5			1,5	1,2
TOTAL	39,4	114,0	8,1	161,5	186,2

(en millions d'euros)

	A moins d'1 an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans	Total 2022	Rappel 2021
Engagements reçus					
Contrats de location simple	29,1	88,2	0,0	117,3	138,8
Contrats de transport d'images	5,5	12,1	0,0	17,6	22,5
Divers (2)	1,8			1,8	0,2
TOTAL	36,4	100,3	0,0	136,7	161,5

(1) Cette rubrique correspond à des garanties données par TF1 SA en cas de défaillance de ses filiales.

(2) Les engagements donnés et reçus divers correspondent à la juste valeur des instruments financiers de change et de taux (se reporter à la note 5-2-1).

Les autres engagements réciproques relatifs au cycle d'exploitation sont présentés dans les paragraphes correspondant aux postes de bilan concernés (notamment les engagements de sécurisation de grille) et à leur financement (se reporter à la note 3-10-1).

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2022.

5-2. Utilisation des instruments financiers de couverture

5-2-1. Couverture du risque de change

TF1 est exposée aux risques de variation des cours de change :

- du fait de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, et
- des garanties données à ses filiales d'un cours de conversion annuel par devise applicable aux besoins/excédents prévisionnels en devises déclarés annuellement.

Le principe de gestion appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de changes nets découlant des opérations commerciales par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. La politique adoptée vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 à 18 mois en fonction des opportunités de marché. Les positions de change sont gérées de façon centralisée.

TF1 comptabilise à chaque arrêté :

- la perte ou le gain de change relatif à l'application des garanties de change décrites ci-dessus,
- un écart de conversion actif ou passif correspondant aux gains et pertes de change latents se rattachant à des dettes et créances inscrites à son bilan ou à celui de ses filiales garanties.

Au 31 décembre 2022, la contre-valeur du montant global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 19,4 millions d'euros dont :

- 5,6 millions d'euros d'achats à terme (constitués en totalité de 6,0 millions d'US dollars, valorisés au taux de clôture),
- 13,7 millions d'euros de ventes à terme constituées en CHF (pour un montant de 12,0 millions de CHF, valorisés au taux de clôture, soit 12,2 millions d'euros) et en USD (pour un montant de 1,7 millions d'US dollars, valorisés au taux de clôture, soit 1,6 millions d'euros).

5-2-2. Couverture du risque de taux

TF1 SA n'étant pas endettée à moyen-long terme, intervient en tant qu'intermédiaire entre ses filiales et les contreparties bancaires pour mettre en place les couvertures de taux des filiales. Le principe appliqué au sein des entités du Groupe est de couvrir, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers existants ou probables qui génèrent des intérêts payés ou reçus à moyen-long terme. L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette moyen-long terme par des swaps, pour des montants et des durées liées à aux actifs et passifs financiers représentatifs. Les positions de taux sont gérées de façon centralisée.

TF1 SA utilise des contrats de swap de taux pour prémunir ses filiales contre les variations des taux des emprunts contractés par ces dernières.

Au 31 décembre 2022, la contre-valeur du montant nominal global de ces encours vis-à-vis des contreparties bancaires s'élève à 50,0 millions d'euros constitués :

- en CAD, pour un montant de 45,0 millions de CAD, valorisé au taux de clôture, soit 31,2 millions d'euros à échéance juin 2027, payeur taux fixe,
- en US dollars, pour un montant de 20,0 millions d'US dollars, valorisé au taux de clôture, soit 18,8 millions d'euros à échéance décembre 2028, payeur taux fixe.

5-3. Effectifs

L'effectif moyen de la société se répartit de la façon suivante :

	2022	2021
Employés	112	103
Agents de maîtrise	162	178
Cadres	875	858
Journalistes	243	235
Stagiaires	26	31
Intermittents	64	64
TOTAL	1 482	1 469

5-4. Rémunération des dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2022 aux cadres dirigeants du groupe, soit les dix membres du comité exécutif TF1 cités dans le rapport annuel, s'élève à 13,3 millions d'euros.

La part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 1,2 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction Générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson et Rodolphe Belmer, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92% du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, qui constitue un avantage postérieur à l'emploi. La charge relative à la contribution de l'exercice 2022, refacturée par Bouygues, est de 0,9 million d'euros (y compris cotisation Urssaf).

Il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatifs aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

5-5. Options de souscription et attributions gratuites d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions et à l'attribution d'actions gratuites consenties aux salariés est fournie au paragraphe « Plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions » du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

5-6. Rémunération des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur

Le montant des rémunérations des mandataires sociaux au titre de leur activité d'administrateur versé au cours de l'exercice 2022 s'élève à 0,3 million d'euros.

5-7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par la société TF1 SA à ses commissaires aux comptes s'élève, au titre de l'exercice, à 0,6 million d'euros.

5-8. Consolidation

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du groupe BOUYGUES.

5-9. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
I. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)											
- TF1 PUBLICITE		2 400	32 306	100,00 %	3 038	3 038	44 195	-	1 703 579	22 008	30 000
- TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	31 267	100,00 %	1 768	1 768	4 664	-	23 153	628	1 676
- TF1 BUSINESS SOLUTIONS		3 000	1 563	100,00 %	3 049	3 049	-	-	18 180	12 495	16 000
- E-TF1		1 000	2 771	100,00%	1 000	1 000	-	-	165 242	33 353	35 000
- LA CHAINE INFO		4 500	1 867	100,00%	2 059	59	13 272	-	34 123	(22 998)	-
- TF1 PRODUCTION		10 080	3 306	100,00 %	39 052	39 052	-	-	82 268	8 176	12 000
- TF1 EXPANSION		269	244 878	100,00%	291 292	291 292	-	-	0	(6 820)	-
- MONTE CARLO PARTICIPATION		33 700	187 423	100,00%	213 827	213 827	-	-	29	87 323	30 000
- TF1 MANAGEMENT		40	(29)	100,00 %	80	80	-	-	0	(5)	-
- TF1 DISTRIBUTION		2 040	49	100,00 %	2 040	2 040	1 531	-	139 606	456	1 175
- GIE ACQUISITION DE DROITS		0	0	93,00%	0	0	141 164	-	246 902	(6 820)	-
- TF1 DS		100	0	100,00%	100	100	-	-	95 851	(41)	-
- PREFAS 20		40	(34)	100,00 %	40	40	2	-	0	(4)	-
- NEWEN STUDIOS		31 025	128 044	99,36%	34 964	34 964	155 336	-	16 208	26 692	-
- PREFAS 25		40	(23)	100,00 %	40	40	-	-	0	(4)	-
- TF1 SPV		1 003	(39 775)	100,00%	1 003	0	69 448	-	1 500	(46 135)	-
- TF1 MARKETING SERVICES		40	(37)	100,00 %	40	40	29 835	-	3	(16 146)	-
- TF1 SOCIAL E-COMMERCE		40	(21)	100,00 %	40	40	48 425	-	1	12 794	-
- PREFAS 30		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-
- PREFAS 31		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-
- PREFAS 32		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-
- PREFAS 33		40	(1)	100,00 %	40	40	-	-	0	(1)	-

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis (2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
II. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- MEDIAMETRIE (*)		14 880	24 499	10,80 %	44	44	-	-	95 252	5 303	100
- A1 INTERNATIONAL		nc	nc	50,00 %	12 809	0	-	-	nc	nc	-
- SMR6		75	18	20,00%	15	15	0	-	98	(3)	-
Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Capitaux propres autre que capital et résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus (1)	Valeur nette comptable des titres détenus (1)	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals fournis(2)	CA du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<i>En milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée</i>				<i>En milliers d'euros</i>							
III. Participations (capital détenu inférieur à 10%)											
- MEDIAMETRIE EXPANSION (*)		843	(518)	2,42%	91	0	-	-	0	(75)	-
- EXTENTION TV (*)		50	384	0,004 %	2	2	1 500	-	10 268	1 398	-
- APHELIE		2	82 440	0,05 %	0	0	0	-	20 958	17 768	-
- SOFIOUEST (*)		5 640	84 468	0,0057%	19	19	-	-	1 447	16 913	-
TOTAL GENERAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					606 572	590 669	509 372	0	-	-	125 951

(1) le cas échéant, y compris frais d'acquisition sur titres

(2) les cautions et avals fournis correspondent aux garanties données par la société en cas de défaillance de la filiale et présentées dans les engagements hors bilan.

(*) Capital, capitaux propres autres que capital et résultat, chiffre d'affaires et résultat de l'exercice 2021

6- Evènements postérieurs à la clôture

- **Retrait de Salto**

Dans le contexte de l'échec de la fusion M6/TF1, et faute d'offres satisfaisantes pour une cession de la plateforme, les trois associés de Salto, ont décidé après consultation et avis des instances représentatives du personnel le 2 février 2023, d'initier le processus de dissolution amiable de la société.